

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Juillet 2011.

Etude aménagement du Cœur de Bourg – Compte-rendu des commissions Urbanisme et Environnement du 5 juillet 2011.

Le conseil municipal valide les modifications d'aménagement étudiées en commissions et présentées par le Maire.

Monsieur le Maire informe également de la négociation avec La Foncière Carnot qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la voie d'accès et l'aménagement des noues en liaison avec le futur lotissement d'habitation.

En coordination avec le lotisseur, les travaux devraient démarrer début 2012.

Travaux de voirie

Aménagement de la VC 5 : Après examen du diagnostic de circulation routière établi par la DDTM, le conseil municipal a pris une orientation quant à la largeur de la chaussée et des accotements. La commission voirie s'est rendue sur place et confirme cette orientation d'aménagement qui sera étudiée par le Cabinet TECAM de Fougères.

Création de la voie verte : La commission s'est rendue sur l'itinéraire prévu et a validé la pose d'une ou deux passerelles, comme préconisé dans l'étude Loi sur l'Eau.

Une réunion de préparation de chantier avec l'entreprise STPO attributaire du marché et le cabinet de maîtrise d'œuvre, INFRACONCEPT, a défini le démarrage des travaux de réalisation à la date du 23 août. La durée du chantier est prévue sur 1.5 mois.

Aménagement rue du Belvédère : dans le cadre d'une demande des riverains et après visite sur place de la commission, le conseil municipal valide la proposition d'aménagement pour la mise en place d'un stationnement sur une bande de verdure existante.

Rectification du virage de l'école publique : recettes des amendes de police

Le conseil municipal accepte le montant proposé au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière soit 4 322 € pour les travaux d'amélioration de sécurité du virage de la rue du Couesnon.

Participation au SIVU Transports Urbain de la Région Fougèraise

Le conseil municipal accepte la modification de répartition des charges pour chaque commune, liée au kilométrage effectué. Pour Javené, le taux sera de 10.3% , soit une nouvelle échéance de 14 543 € à partir de septembre 2011 (au lieu de 13 695 €).

Cantine : tarifs 2011-2012 du prestataire RESTECO

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de RESTECO d'actualisation des tarifs des repas pour la prochaine rentrée scolaire. Ces tarifs concernent les repas de la cantine scolaire et ceux de l'ALSH